

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 1 juin 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, président.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Catrevaux, M. Néar, M. Valiente, Mme Maillot, M. Peuron, M. Crolas, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot, Mme Le Floch, Mme Houssaye.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Tébaud donne procuration à Madame Catrevaux

Mme Pasquier donne procuration à Mme Le Floch

Mme Dalino Donne procuration à M. Néar

Mme Le Mouél Donne procuration à Mme Masselot

Absents :

Mme Guillerme

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Absents : 5

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 16

2023-O23 – CCAS / EHPAD - SUBVENTIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES –
ANNEE 2023

Monsieur Christian SEBILLE, président, expose à l'assemblée que le comité des œuvres sociales (COS) de la commune et du CCAS a pour objet d'entretenir des liens entre les agents et de leur apporter, en cas de besoin, une aide morale ainsi qu'à leur famille.

Le COS organise également des activités (arbre de Noël, sorties conviviales...) à destination de tous les agents et apporte son soutien financier lors d'évènements familiaux.

Le CCAS (y compris l'EHPAD Roz Avel) lui attribue une subvention annuelle,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de :

- 14 603 € au comité des œuvres sociales de la commune, au titre de l'année 2023 par le budget de la résidence Roz Avel.
- 231,80 € au comité des œuvres sociales de la commune, au titre de l'année 2023 par le budget du CCAS.

- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 29 juin 2023

La vice-présidente


Danielle CATREVAUX

